



Veille au grain – Bourgogne

Le 16 mai 2013.

Monsieur Fabien SUDRY

Préfecture de Saône et Loire

196 rue de Strasbourg

71000 MACON

Objet : Votre Arrêté n°2012299-0003 organisant la lutte contre la Flavescence Dorée, son vecteur et le Bois Noir de la vigne dans le département de Saône et Loire

Monsieur le Préfet,

Nous avons pris connaissance de l'Arrêté préfectoral ordonnant trois pulvérisations insecticides contre la Flavescence Dorée qui menace le vignoble de Saône et Loire, cette maladie très préoccupante semblant avoir atteint brutalement une extension jusqu'alors insoupçonnée.

Nous nous permettons d'exprimer notre inquiétude quant aux conséquences sanitaires pour la population et pour la biodiversité du vignoble d'une telle augmentation des traitements insecticides et cela d'autant plus que la pratique risque fort de s'installer dans la durée.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la topographie des lieux et le haut degré d'intrication de la vigne et des villages qui sont ici particulièrement favorables à la contamination de ces derniers.

C'est pourquoi nous soutenons les demandes de nombreux vignerons, notamment ceux qui sont associés dans « Les Artisans Vignerons de Bourgogne du sud » et le « Groupement d'Etude et de Suivi des Terroirs », de sorte que :

1. l'information de la population soit organisée, de façon que des mesures de protection soient prises, tout particulièrement vis-à-vis des écoles et des populations fragiles ou fragilisées ;
2. le dialogue soit instauré entre les vignerons qui le demandent et les établissements et institutions spécialisés, pour rechercher et expérimenter conjointement des méthodes alternatives, à la fois moins agressives et plus globales, afin de lutter de manière durable contre cette maladie avec laquelle il va falloir dorénavant apprendre à vivre.

Tout en vous remerciant de votre attention, nous vous prions de trouver ici l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bernadette CHAUMONT, Secrétaire adjointe

Alain LECHAT, Secrétaire

Pascal FERTE, Président

Veille au grain - Bourgogne

Siège social : Court Gain, 89 350 Villeneuve les Genêts – *Trésorerie :* Montpolet Ruères, 89 630 St Léger Vauban – *SIRET :* 509 880 241 000 13

Animation : chez GAB21, boîte NN5, maison des associations, bureau 316, 2 rue des Corroyeurs, 21000 Dijon, contact@veilleaugrain.org, 03 80 67 78 60